

Guide des Commissions Techniques Sportives Régionales CTSR

A compter de la saison 2021-2022

Document à réviser en 2025

Mise à jour juin 2021



Liste des CTSR - UFOLEP Centre Val de Loire

- CTSR Aïkido
- CTSR Bicross
- CTSR Activités cyclistes – Bike Trial
- CTSR Activités cyclistes – Cyclo Sport
- CTSR Activités cyclistes – VTT
- CTSR Gymnastique Sportive
- CTSR Activités aquatiques
- CTSR Sports mécaniques AUTO
- CTSR Sports mécaniques MOTO Cross
- CTSR Sports mécaniques MOTO Vitesse
- CTSR Tir à l'Arc / Sarbacane
- CTSR Tir Sportif



2



Composition de la CTSR

Les personnes composant une commission doivent être représentatives des différents départements.

Le comité départemental propose ses candidat(e)s et le comité régional nomme deux personnes par département et par discipline (12 personnes maximum par CTSR).

La gouvernance dont les membres sont désignés par le comité régional et sur proposition de la commission technique se compose d'au moins :

- un(e) responsable administratif et financier
- un(e) chargé(e) de formation
- un(e) chargé(e) de communication

Un(e) élu(e) du comité directeur régional et un(e) salarié(e) suivent la commission.

Le/la président(e) du comité régional est membre de droit.

Non membre mais associé : la commission peut s'adjoindre de référents techniques et créer des groupes de travail spécifiques et temporaires pour différents projets.

La Commission Technique Sportive Régionale n'a aucun rôle de représentation vis-à-vis des élus locaux, ce qui incombe aux élus du comité régional. Toute modification ou décision doit être soumise au comité régional. La Commission Technique Sportive Régionale n'a aucune existence juridique et relève du comité régional.

Rôle & missions de la CTSR

Le comité directeur régional confie à la Commission Technique Sportive Régionale un rôle technique, sportif, administratif, de gestion et de communication qui se décline ainsi :

La Commission Technique Sportive Régionale :

- Est l'interface technique entre le comité régional, les comités départementaux et les commissions techniques départementales.
- Est vigilante quant à l'éthique, au rappel de l'esprit et des valeurs de l'UFOLEP.
- Mène une veille sur le développement de l'activité en lien avec les orientations fédérales.
- Utilise tous les moyens de communication et d'information internes et externes pour promouvoir l'activité.
- Recense les besoins de formation, sollicite les personnes formées pour qu'elles réinvestissent en temps de bénévolat.
- Réalise des supports pédagogiques et techniques spécifiques à l'activité en accord avec la réglementation en vigueur.
- Propose au comité régional les règlements techniques en accord avec les règlements et les calendriers nationaux.
- Participe à la gestion du dossier d'organisation (engagements, réservation, restauration, hébergements) la logistique avant et après la compétition avec le comité départemental ou régional. Réalise et propose au comité régional le compte-rendu moral et financier de la manifestation.
- Gère la pratique de l'organisation des épreuves régionales avec le cahier des charges régional et les annexes par discipline (récompenses, sécurité, antidopage).
- Propose au comité régional le montant des engagements, les modalités de qualification en accord avec les commissions nationales.
- Est l'instance première de médiation pour les infractions qui relèvent du groupe 1 défini par le règlement national disciplinaire (dans le cadre des activités régionales).
- Pour les sanctions qui relèvent des autres groupes, la CTSR transmet le dossier au Président(e) du comité régional qui saisit la commission de discipline de 1^{ère} instance.
- Le comité régional doit être régulièrement informé de tout le fonctionnement de la CTSR.

3

Rôle des membres de la CTSR :

- Le/la responsable administratif et financier veille au bon fonctionnement de sa discipline au sein de la région Centre Val de Loire dans les domaines sportif et technique, administratif et financier, de sécurité, de l'esprit sportif de loyauté et de respect des personnes et règlements.
- Le/la responsable administratif et financier effectue le travail administratif : le compte-rendu de chaque réunion et manifestation et toute information relative à l'activité sont transmis au comité régional.
- L'élu(e) régional(e) doit être impliqué(e) dans la vie de la commission afin de relayer les décisions prises lors des réunions du comité directeur et recevoir les demandes de la commission. Il/Elle est le garant(e) de l'éthique UFOLEP.
- Le/la salarié(e) régional(e) et/ou départemental(e) a pour but d'amener un support logistique et administratif à l'organisation des réunions et manifestations.
- La personne chargée de la formation recense les besoins, met en place des formations en concertation avec le comité régional, incite les pratiquants à suivre les formations.
- La personne chargée de communication récolte et diffuse les informations relatives au règlement sportif, au calendrier, aux formations, aux différents événements.
- Les autres membres organisent et suivent leur spécialité sous la responsabilité du/ de la responsable administratif et financier de la commission.

Fonctionnement & organisation de la CTSR

En début de saison la CTSR établit son projet annuel. Ce projet prendra en compte le nombre de réunions, les frais administratifs, les manifestations, les besoins en récompenses et en matériel spécifique.

Les réunions de commission :

- Le/la responsable administratif et financier de la commission, en accord avec l'élu(e) et le/la salarié(e) fixe une date, un ordre du jour et un lieu.
- Le/la responsable administratif et financier de la commission en fait part au comité régional qui se charge d'envoyer les convocations aux membres de la commission et aux délégués départementaux pour invitation.
- Les dates de réunion doivent être arrêtées au moins un mois avant la dite réunion et ceci afin que les convocations puissent arriver en temps et en heure.

- La confirmation de la participation aux réunions est à retourner au comité régional sept jours avant la réunion.
- Le comité régional fait suivre la liste des participants et la liste d'émargement au / à la responsable administratif et financier de la commission.
- A l'issue de la réunion, le/la responsable administratif et financier de la commission se charge au plus tôt de faire parvenir le compte-rendu au comité régional qui le diffuse aux membres de la commission ainsi qu'aux délégué(e)s départementaux/les, après validation par l'élu(e) chargé(e) de la commission.

Les manifestations régionales :

L'organisation des manifestations régionales est soumise à un cahier des charges annexé à ce guide.

Le comité régional UFOLEP Centre Val de Loire en accord avec la commission technique sportive régionale attribue la manifestation soit :

- A lui-même
- Au comité départemental (préciser le département.....) en accord avec sa Commission Technique Sportive Départementale :
 - Qui organise en direct la manifestation.
 - Qui s'appuie sur le club support (préciser le club.....)
- Au club support (préciser le club.....) après accord du comité départemental.

La manifestation est placée sous la responsabilité du/de la représentant(e) désigné(e) par le comité directeur UFOLEP.

Dans le respect des règles communes, la CTSR propose au comité directeur régional, les modalités particulières de cette rencontre régionale.

Le déroulement de la rencontre est sous la responsabilité technique de la CTSR :

- elle gère, avec le comité UFOLEP, la rencontre régionale tant sur le plan sportif et de l'arbitrage que sur le plan administratif,
- elle est le garant du respect de l'éthique et des règlements sportifs,
- elle est le garant du palmarès et des récompenses,
- elle est le "conseiller" de la structure organisatrice en :
 - élaborant une annexe technique spécifique à la discipline jointe au cahier des charges,
 - élaborant tout document d'aide à l'organisation,
 - fournissant tout document utile,
 - l'aidant pendant la rencontre.

Les modalités d'inscriptions sont précisées par la CTSR et validées par le comité régional dans les règlements spécifiques à la discipline.



Récompenses :

La rencontre régionale est dotée par le comité directeur UFOLEP CVL selon un budget pré-établi et proposée par la CTSR ou par la structure organisatrice.

Flux financiers

6

Les CTSR doivent transmettre au comité régional les éléments nécessaires à l'établissement du budget prévisionnel afin que celui-ci soit établi conjointement en fonction des besoins de la commission et des moyens du comité régional.

Le comité régional peut éventuellement accorder une aide financière aux commissions qui en feront la demande. Pour solliciter cette aide, les commissions doivent présenter leurs projets et besoins de l'année civile à venir **impérativement avant le 15 décembre** de l'année en cours. Chaque demande est étudiée par le comité régional en fonction de ses possibilités financières et du projet établi.

Des demandes exceptionnelles peuvent être faites en cours d'année, en cas d'urgence. Ces demandes sont étudiées par le comité directeur régional, toujours en fonction des possibilités financières du comité régional.

Pour les réunions officielles des CTSR, le comité régional prend en charge soit la restauration, soit les frais de déplacement conformément à ce qui est prévu par le règlement financier et uniquement sur présentation des justificatifs originaux (feuilles de présence signée, tickets de caisse, factures).

Pour les compétitions régionales, le comité régional attribue un budget pour les récompenses en fonction du budget de la manifestation proposé par la structure organisatrice ou par la CTSR.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne peut être effectué sans pièce justificative (émargement de la feuille de présence / idéalement facture / à défaut, ticket de caisse).

Des ajustements de procédure et de financements peuvent avoir lieu en fonction de la pratique et selon spécificités de l'activité.

Le règlement financier est mis à jour chaque année et est communiqué aux responsables administratif et financier des CTSR.

L'UFOLEP est une fédération multisports, par conséquent, les ressources financières sont mutualisées. Il n'y a pas d'indépendance financière des commissions techniques sportives régionales.



Comité Régional du Centre-Val de Loire

Président du Comité Régional UFOLEP CVL
Jean Alain LAVIGE

21 Rue des Ecoles
41 350 Saint Gervais la Foret

☎ 02 54 42 74 46

☎ 06 74 91 42 00

✉ ufolep cvl.presidente@orange.fr

Directeur Technique Régional

Alexandre MISSIOS

☎ 06 75 13 78 20

✉ a.missios@ufolep.org

Chargée de mission comptabilité

Audrey MERLIERE

☎ 07 55 66 68 98

✉ a.merliere@ufolep.org

Chargée de mission formation

Adélaïde GODARD

☎ 07 50 03 07 76

✉ a.godard@ufolep.org

Volontaire Service Civique

Nino LANDEAU-GARNIER

☎ 07 50 04 73 88

✉ cr.centre@ufolep.org



www.cr.ufolep.org/centre

371 Rue d'Alsace 45160 Olivet

☎ 07 55 66 68 98

ufolepcentre@orange.fr

CHER (18)

www.cd.ufolep.org/cher

Président : **Thierry PACHOT**
✉ pachot.thierry@wanadoo.fr

Déléguée départementale : **Sybil CAMUS**
☎ 06 59 82 76 63 ✉ ufolep18@ligue18.org

Assistante : **Lisa ANGOULVANT**
5 Rue Samson
18 022 Bourges Cedex
☎ 02 48 48 05 14 ✉ l.angoulvant@ligue18.org

Educatrice sportive : **Charlotte CAZIN**
☎ 06 83 89 84 68 ✉ ufolep18educ@ligue18.org

Educateur sportif : **Thibault CHAPART**
☎ 06 83 89 84 90 ✉ ufolep18educ2@ligue18.org

EURE ET LOIR (28)

www.cd.ufolep.org/eureetloir

Président : **Hervé PELLETIER**
☎ 06 08 63 06 26 ✉ herve.pelletier@wanadoo.fr

Délégué départemental : **Clément LOUIS**
4 Impasse du Quercy
28 110 Luce
☎ 02 37 84 05 92
☎ 06 80 20 92 73
✉ ufolep28@orange.fr
✉ clement.ufolep28@gmail.com

Educatrice sportive : **Maryline SIVIGNON**
✉ maryline.ufolep28@gmail.com
☎ 06 10 16 43 07

INDRE (36)

www.cd.ufolep.org/indre

Co-Président : **Jean-Claude BESNARD**
✉ jclb360066@orange.fr

Co-Président : **Jean-Claude SALADIN**
✉ jcmsaladin@sfr.fr

Délégué départemental : **Delry MAISONETTE**
✉ delegue.ufolep36@gmail.com

Assistante : **Murielle RECEVEUR**
23 Boulevard de la Valla BP 77
36 002 Châteauroux Cedex
☎ 02 54 61 34 56 ✉ ufolep36000@gmail.com

Educateur sportif : **Yann MEURGUE**
☎ 06 85 47 38 62 ✉ animateursportif.ufolep36@gmail.com

INDRE ET LOIRE (37)

www.ufolep37.fr

Président : **Marco ALMEIDA**
✉ president.ufolep37@gmail.com

Délégué départemental : **Vincent NICOLSI**
10 Avenue de la République
37 300 Joué les Tours
☎ 02 47 66 92 11
☎ 06 87 76 21 69
✉ ufolep37@yahoo.fr
✉ nicolosi.vincent.ufolep37@gmail.com

Assistante administrative chargée de développement et animatrice sportive : **Pauline NICAISSÉ**
☎ 07 82 69 43 88 ✉ pn.ufolep37@gmail.com

Educateur sportif : **Baptiste LACH**
☎ 06 77 65 83 16
✉ lach.baptiste.ufolep37@gmail.com

LOIR ET CHER (41)

www.cd.ufolep.org/loiretcher

Président : **Jean Alain LAVIGE**
☎ 06 74 91 42 00
✉ j-a.lavige@wanadoo.fr

Agent de développement : **Céline TALHA**
10 Allée Jean Amrouche BP 11003
41 010 Blois Cedex
☎ 02 54 43 86 65 ✉ ufolep41@laligue41.org

Agent départemental de développement :
Kévin MARCHADIER
☎ 06 40 51 05 04 ✉ ufolep41@laligue41.org

Educatrice sportive :
Florine PASSERON
☎ 06 80 26 09 24 ✉ ufolep41@laligue41.org

LOIRET (45)

www.cd.ufolep.org/loiret

Président : **Arnaud JEAN**
☎ 06 86 73 88 71 ✉ ajean.laligue@ufolep-usep.fr

Délégué départemental : **Grégory MARION**
371 Rue d'Alsace 45160 Olivet
☎ 02 38 54 42 49
☎ 07 71 82 34 38
✉ ufolep45@orange.fr
✉ g.marion@ufolep.org

Chargée de développement : **Mélanie GENTIL**
☎ 07 71 07 28 72 ✉ m.gentil@ufolep.org

Chargé de développement : **Dave DRIGO**
☎ 07 71 07 16 34 ✉ d.drigo@ufolep.org